

PAYS DE LA LOIRE

Axe 4 : Développer l'information aux agents

Droits et obligations des agents de la Fph

Contexte

La formation proposée est axée sur la compréhension des obligations des agents de la fonction publique hospitalière mais aussi leurs droits, qu'ils soient titulaires ou contractuels, à la lecture de la nouvelle Loi déontologie du 20 avril 2016. Les droits et obligations seront abordés à travers des études de cas pratiques en lien avec l'exercice professionnel des participants, des cas de jurisprudence où le non-respect des obligations a été sanctionné et enfin des retours d'expériences vécues en établissement sanitaire ou médico-social.

Objectifs

- Avoir une première approche de l'organisation hospitalière.
- Appréhender les valeurs fondamentales du service public hospitalier, notamment la mission d'intérêt général et la notion de continuité du service public.
- Connaitre et comprendre les droits et obligations des agents titularisés et contractuels.
- Connaitre les notions de base de la carrière des agents de la fonction publique.

Renseignements complémentaires

Financement :

Plan de formation (AFC)

Date limite d'inscription :

15 Novembre 2025

Pédagogie :

- Alternance d'analyses de situations rencontrées et d'une approche plus théorique.
- Utilisation de tableaux récapitulatifs.
- Illustration à l'aide d'exemples concrets.

Programme

Nouveau programme disponible début 2026

Public
Tout public

Exercice
2026

Code de formation
4-3

Nature
AFC

Organisé par
Consultation en cours

Durée
14 heures

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences